

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 27 avril 2026**

**Délibération n° 2026\_067**  
**SOLUTION DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE POUR L'ENSEMBLE DES CONVENTIONS**  
**PARTENARIALES AVEC LA CAF DE LA GIRONDE - DESIGNATION DES SIGNATAIRES**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 21 avril 2026.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 40**

Mesdames, Messieurs : Amélie AUDOIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugenie GASPAS, Emilie MARCHES, Joël MAUVIGNEY, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Fatou THIAM, Franck YVONNEAU, Christine MALKIEL, Clément VANDECASTEELE, Caroline VAN RENTERGHEM, Aimeric ENARD, Loïc PEDELUCQ, Preslia OKOU, Jimmy BOURLIEUX, Alexandre POUZEAUD, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Alice HERBERT, Thierry TRIJOLET, Clémence NAVEYS-DUMAS, Rémi COCUELLE, Fatima AIT KEDDOUR, Véronique TREZEGUET, Alessandro DI SOMMA, Jean-Charles ASTIER, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Denis ABRAND, Aurelie DOULUT.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Arnaud ARFEUILLE à Amélie AUDOIT, Kubilay ERTEKIN à Fatou THIAM, Claude MELLIER à Loïc FARNIER, Marie RECALDE à Anne-Eugenie GASPAS, Gérard SERVIES à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Thierry MILLET à Patrice LASSALLE-BAREILLES.

**ABSENT EXCUSE : 1**

Mesdames, Messieurs : Loan PANIFOUS.

**ABSENTES : 2**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Clémence PINEAU .

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Charles ASTIER**

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe au Maire Déléguée aux Finances, Economie, Emploi, Administration générale, Communication et Relations extérieures, indique à l'Assemblée que la ville de Mérignac adhère depuis 2024 à la solution de signature électronique déployée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde afin de sécuriser et rendre plus aisé le suivi de l'ensemble des conventions passées entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde.

La signature électronique entre dans un cadre juridique précis en Europe via le règlement EIDAS (Electronic Identification And Trust Services) et en France via sa retranscription dans les articles 1366 et 1367 du code civil. Elle a la même valeur juridique que la signature manuscrite.

La preuve électronique est reconnue au même titre que la preuve papier « sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ». La CAF de la Gironde a opté pour la solution de signature électronique française Yousign.

Les conventions concernent principalement les financements dont la Ville bénéficie au titre de son action dans les champs de l'éducation, de la jeunesse, de la petite enfance, de l'inclusion ou encore de la cohésion sociale pour n'en citer que quelques exemples.

Les conventions peuvent concerner les prestations de service, les objectifs de financement, les subventions comme le fonds « publics et territoires » ou le fonds de modernisation.

La CAF de la Gironde doit identifier une personne habilitée, ainsi qu'une adresse mail personnalisée. Des délégataires peuvent également être désignées.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources-Economie-Emploi et Participation citoyenne en date du 20 avril 2026,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

### **DECIDE :**

ARTICLE UNIQUE : de confirmer l'adhésion à la solution de signature électronique proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et de désigner les personnes habilitées suivantes :

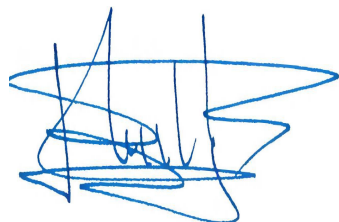
<b>Domaine de compétence</b>	<b>Personne signataire principale</b>	<b>Délégataire</b>
Contrat et convention-cadre	Vanessa FERGEAU-RENAUX	Etienne SALIN
Éducation, enfance et droits de l'enfant	Amélie AUDOIT	Arnaud FREYNET
Petite enfance	Amélie AUDOIT	Karen GRANDJEAN
Famille, parentalité et santé	Véronique TRÉZÉGUET	Carole LASNAMI
Jeunesse, citoyenneté, engagement, insertion	Stéphane BRUNEL	Carole LASNAMI
Cohésion sociale, animation territoriale et vie associative	Samira EL KHADIR	Etienne SALIN

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026  
Reçu en préfecture le 28/04/2026  
Publié le 29/04/26  
ID 033-213302813-20260427-14501-DE-1-1

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 27 avril 2026



**Jean-Charles ASTIER**  
Secrétaire de séance



**Thierry TRIJOULET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*